



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 13 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 32 dont : 2 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Randan (salle de l'ancien marché).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Gilles MAS, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_110 : Actif - Intégration d'études non suivies de réalisation

Finances locales - Divers

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu l'article L.2321-2 27 du code général des collectivités territoriales, relatif aux dépenses obligatoires et concernant les dotations aux amortissements des immobilisations pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour les établissements publics,

Suivant la délibération n°2023-45 qui fixe les durées d'amortissement des biens à l'inventaire, et comme il est prévu dans la nomenclature budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'intégrer les études non suivies de réalisation dans l'actif de Plaine Limagne.

Les fiches correspondantes sont les suivantes :

- Fiche n°2031-2023-8 qui a pour objet « Étude faisabilité complémentaire et diagnostic construction centre aquatique » d'un montant de 24 480,00 € ;
- Fiche n°2031-2017-1 qui a pour objet « Étude de développement territorial et pacte fiscal financier » d'un montant de 52 560,00 €, plus la Fiche n°2033-2017-1 des frais de publication pour un montant de 102,00 € ;
- Fiche n°2031-2021-1 qui a pour objet « Étude diagnostic agricole Gemapi » d'un montant de 12 453,35 € ;
- Fiche n°2031-2023-1 qui a pour objet « Étude réalisation d'audits énergétiques des logements publics » sur les communes du territoire pour un montant de 36 410,76 € ; cette étude sera amortie sur une durée d'une année.

Il est nécessaire de prévoir la durée d'amortissement de ces études, soit sur une année ou bien sur une durée de 5 ans.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de fixer la durée d'amortissement sur une période de 5 ans,**
- **de fixer la durée d'amortissement pour la fiche n°2031-2023-1 à 1 an compte tenu de la faible valeur restant à charge pour la CCPL, en raison du groupement de commandes en lien avec les communes du territoire**
- **de calculer le paiement de ces études à compter de la date de la délibération,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision, et dit que les crédits nécessaires seront rajoutés sur une prochaine décision modificative.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1^{er} octobre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement